



ORDRE DU JOUR

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 12 DÉCEMBRE 2022 À 19H30

Ouverture de la séance extraordinaire et adoption de l'ordre du jour

1. Commission du Développement économique, des Finances et de la Vérification financière

- 1.1 Adoption du règlement 722-23 concernant l'imposition des taxes et compensations des différents services pour l'exercice financier 2023
- 1.2 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 738-23 décrétant des dépenses en immobilisations de 450 000 \$ et un emprunt de 450 000 \$
- 1.3 Autorisation de signature d'un acte de vente d'une parcelle de terrain en lien avec le projet de reconstruction du pont du ruisseau Groat avec le ministère des transports du Québec
- 1.4 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 739-23 établissant un programme de revitalisation pour les secteurs résidentiels
- 1.5 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 740-23 établissant un programme de revitalisation pour le secteur non-résidentiel
- 1.6 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 741-23 établissant un programme d'aide sous forme de crédit de taxes pour certaines entreprises

2. Commission de la sécurité publique et civile – Daniel Audette communautaire

- 2.1 Autorisation de signature d'une entente de fourniture de service en matière de sécurité incendie
- 2.2 Octroi de mandat pour les services professionnels en architecture pour la caserne des incendies
- 2.3 Octroi d'un mandat – Service de préventionniste – Groupe Palladium

Deuxième période de questions

Levée de la séance extraordinaire

Le directeur général,

Richard Joyal, B.A.A., OMA



PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Bedford, tenue au Centre communautaire Georges-Perron, local de la FADOQ, lundi le 12 décembre 2022, à 19h30.

Sont présents :

Mmes et MM. les conseillers/conseillères :

Daniel Audette Pierre Le Blanc
Marie-Josée Lamothe
Mona Beaulac

Sont absents : Le conseiller Yves Gnocchini et la conseillère Marie-Pier Tougas.

Tous membres dudit conseil et formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Claude Dubois.

Sont également présents, Monsieur Richard Joyal, Directeur général et greffier-trésorier et Stéphanie Labrie, adjointe.

22-12-367

Avis de convocation – Dépôt et rapport verbal

Dépôt du rapport verbal du directeur général et greffier-trésorier indiquant que l'avis de convocation et l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire ont été notifiés à chaque membre du conseil municipal dans les délais légaux et qu'elle est régulièrement tenue selon la loi.

22-12-368

Ouverture de la séance

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil ouvre la séance.

ADOPTÉE

22-12-369

Adoption de l'ordre du jour

Proposé par le conseiller Daniel Audette
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc

Que ce conseil adopte l'ordre du jour tel que soumis.

ADOPTÉE

22-12-370

Adoption du règlement 722-23 décrétant l'imposition des taxes et compensations des différents services pour l'exercice financier 2023

Considérant que le 6 décembre 2022, un avis de motion et dépôt du projet de règlement 722-23 décrétant l'imposition des taxes et compensations des différents services pour l'exercice financier 2023 a été adopté par le conseil municipal.

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc

Que ce conseil adopte le règlement 722-23 décrétant l'imposition des taxes et compensations des différents services pour l'exercice financier 2023.

ADOPTÉE

22-12-371

Avis de motion et dépôt du projet de règlement 738-23 décrétant des dépenses en immobilisations de 450 000 \$ et un emprunt de 450 000 \$

Le conseiller Daniel Audette donne un avis de motion qu'il, ou en son absence un autre conseiller, proposera, à la prochaine séance ou toute séance ultérieure de ce conseil, l'adoption du règlement 738-23 décrétant des dépenses en immobilisations de 450 000 \$ et un emprunt de 450 000 \$.

Ce même conseiller dépose le projet de règlement intitulé : « Règlement 738-23 décrétant des dépenses en immobilisations de 450 000 \$ et un emprunt de 450 000 \$ ».

ADOPTÉE

22-12-372

Autorisation de signature d'un acte de vente d'une parcelle de terrain en lien avec le projet de reconstruction du pont du ruisseau Groat avec le ministère des transports du Québec

Considérant que des travaux de réfection du pont du ruisseau Groat sont prévus en 2024;

Considérant que les travaux nécessitent la signature d'un acte de vente d'une parcelle de terrain pour permettre la reconstruction du pont du ruisseau Groat.

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil autorise le maire et le directeur général à signer au nom de la Ville l'acte de vente d'une parcelle de terrain pour permettre la reconstruction du pont du ruisseau Groat avec le ministère des transports du Québec.

ADOPTÉE

22-12-373

Avis de motion et dépôt du projet de règlement 739-23 établissant un programme de revitalisation pour les secteurs résidentiels

La conseillère Marie-Josée Lamothe donne un avis de motion qu'il, ou en son absence un autre conseiller, proposera, à la prochaine séance ou toute séance ultérieure de ce conseil, l'adoption du règlement 739-23 établissant un programme de revitalisation pour les secteurs résidentiels.

Cette même conseillère dépose le projet de règlement intitulé : « Règlement 739-23 établissant un programme de revitalisation pour les secteurs résidentiels ».

ADOPTÉE

22-12-374

Avis de motion et dépôt du projet de règlement 740-23 établissant un programme de revitalisation pour le secteur non résidentiel

La conseillère Mona Beaulac donne un avis de motion qu'il, ou en son absence un autre conseiller, proposera, à la prochaine séance ou toute séance ultérieure de ce conseil, l'adoption du règlement 740-23 établissant un programme de revitalisation pour le secteur non résidentiel.

Cette même conseillère dépose le projet de règlement intitulé : « Règlement 740-23 établissant un programme de revitalisation pour le secteur résidentiel ».

ADOPTÉE

22-12-375

Avis de motion et dépôt du projet de règlement 741-23 établissant un programme d'aide sous forme de crédit de taxes pour certaines entreprises

Le conseiller Daniel Audette donne un avis de motion qu'il, ou en son absence un autre conseiller, proposera, à la prochaine séance ou toute séance ultérieure de ce conseil, l'adoption du règlement 741-23 établissant un programme d'aide sous forme de crédit de taxes pour certaines entreprises.

Ce même conseiller dépose le projet de règlement intitulé : « Règlement 741-23 établissant un programme d'aide sous forme de crédit de taxes pour certaines entreprises ».

ADOPTÉE

22-12-376

Autorisation de signature d'une entente de fourniture de service en matière de sécurité incendie

Considérant que la Ville de Bedford désire se prévaloir des dispositions des articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19) pour conclure une entente de fourniture de services relativement à la délégation de pouvoir en matière de sécurité incendie;

Considérant les obligations contenues à la Loi sur la sécurité incendie (L.R.Q., c. S-3.4);

Considérant que la Ville de Bedford a établi et maintient un Service de sécurité incendie;

Considérant que les municipalités du Canton de Bedford, de Saint-Ignace-de-Stanbridge et de Stanbridge Station ne possèdent pas de service incendie et qu'elles sont desservies depuis plusieurs années par la Ville de Bedford;

Considérant que les parties estiment qu'il est opportun de conclure une nouvelle entente intermunicipale en matière de sécurité incendie.

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc
Appuyé par la conseillère Marie-Josée Lamothe

D'autoriser le maire et le directeur général à signer l'entente de fourniture de service en matière de sécurité incendie entre les municipalités du Canton de Bedford, de Saint-Ignace-de-Stanbridge et de Stanbridge Station et la Ville de Bedford.

ADOPTÉE

22-12-377

Octroi de mandat pour les services professionnels en architecture pour la caserne des incendies

Considérant que les municipalités partenaires désirent soumettre une modification au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) pour la construction d'une nouvelle caserne au programme de subvention PRACIM;

Considérant l'offre de service de la firme J. Dagenais architecte pour la réalisation d'un plan fonctionnel et technique ainsi que des plans et devis pour la construction de la caserne au montant de base de 49 000 \$ plus les taxes applicables;

Considérant que pour modifier le projet d'agrandissement de la caserne des incendies, la Ville de Bedford doit déposer un plan fonctionnel et technique et procéder à diverses analyses telles une étude de capacité portante ainsi qu'une analyse géotechnique des sols;

Considérant que la réalisation du plan fonctionnel et technique est évaluée à 6 500 \$ plus les taxes applicables.

Proposé par le conseiller Daniel Audette
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

D'accepter l'offre de service du 1^{er} décembre 2022 de la firme J. Dagenais architecte pour la phase 1 soit le plan fonctionnel et technique au montant de 6 500 \$, plus les taxes applicables.

De prévoir un montant global n'excédant pas plus de 75 000 \$ pour la phase 2 soit la réalisation de plans et devis ainsi que des services professionnels connexes à la réalisation du projet.

ADOPTÉE

22-12-378

Octroi d'un mandat – Service de préventionniste – Groupe Palladium

Considérant que la Ville a pris l'engagement de respecter les dispositions du schéma de couverture de risque;

Considérant qu'une offre de services a été sollicitée auprès du Groupe Palladium afin d'effectuer les inspections de prévention des risques moyens, élevés et très élevés prévus pour l'année 2023.

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil octroie un contrat de service au Groupe Palladium afin de procéder aux inspections de prévention des risques moyens, élevés et très élevés pour l'année 2023 et ce, pour un montant de 22 286 \$, plus les taxes.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

N.M.

Une période de questions a été tenue telle que requise par la loi.

L'ordre du jour de la séance a été publié vendredi le 9 décembre sur le site internet de la Ville et ce, tel que requis par la loi.

- Un citoyen s'informe sur le programme de revitalisation pour les secteurs résidentiels et demande plus amples informations à savoir s'il est éligible.

22-12-379

Levée de la séance

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que la séance soit levée à 19h42

ADOPTÉE

Claude Dubois, Maire

Richard Joyal, Directeur général et greffier-trésorier